



Sainte-Savine, le 1 mars 2024

Madame Cécile DINDAR

Préfète de l'Aube

Objet : lettre ouverte à Madame la Préfète de l'Aube

Madame la Préfète,

La France mémorielle honore les femmes et les hommes qui ont donné leur temps, leur énergie, leur talent et leur vie pour leur pays, qu'il soit de naissance ou d'accueil.

La France vient de rendre hommage à Missak et Mélinée MANOUCHIAN, aux combattants étrangers du FTP-MOI, morts pour la France ainsi qu'à Robert BADINTER.

Ces hommages de la nation sont des moments fédérateurs autour des principes de la République française inscrits dans la Constitution.

Durant la période noire de l'Occupation et de l'Etat français, des immigrés se sont engagés pour combattre le nazisme et la police de Vichy. Ils ont donné leur sang pour la libération de leur terre d'accueil.

Il y a quarante ans, un Garde des Sceaux a rendu à la France la part de dignité, qui lui manquait, en faisant voter la loi portant abolition de la peine de mort, en agissant contre les discriminations, dont faisaient l'objet les homosexuels, et en réformant l'Institution judiciaire.

Aujourd'hui, le Parlement vient de voter une nouvelle loi sur l'immigration qui marque un véritable tournant dans l'histoire politique de la France. Ce texte constitue une véritable machine à exclure et à rejeter les étrangers pour en faire des boucs émissaires. Il est une fausse réponse aux attentes des classes populaires et moyennes qui sont fragilisées et précarisées.

A l'occasion des débats qui ont précédé le vote final, le Gouvernement a laissé passer des dispositions contraires à la Constitution. Cette posture grave, qui ne pouvait aboutir qu'à la censure d'un certain nombre d'articles de la loi par le Conseil constitutionnel, a suscité un flot de déclarations portant atteinte à l'Etat de droit et semant la confusion dans les esprits.

Des responsables politiques n'ont pas hésité à affirmer qu'il s'agissait d'un coup d'état de droit ou d'un coup de force des juges contre le Parlement, allant jusqu'à demander une réforme constitutionnelle dont il est facile de mesurer à terme les conséquences pour les libertés publiques et les droits fondamentaux.

Pourtant, les hommages de la nation appellent :

- à défendre les libertés d'association, d'information, syndicale, et d'expression,
- à répondre aux enjeux de justice sociale et environnementale pour les mettre au service d'une transition juste et durable et veiller aux droits économiques et sociaux,
- à agir pour l'égalité des droits sur les territoires ruraux, périurbains et populaires afin d'assurer l'accès pour tous aux services publics (santé, transport, éducation et logement)
- et à porter haut le respect de l'altérité et de la diversité humaine face à la haine, aux discriminations et à la stigmatisation de l'étranger porteuses de divisions au sein de notre société.

Reconnaissons qu'il y a bien une rupture porteuse de confusions et d'incompréhensions entre les hommages de la nation et la loi sur l'immigration, contraire aux valeurs de la France, ainsi que la réforme annoncée de l'aide médicale d'Etat.

Rappelons qu'on ne gouverne pas uniquement avec des symboles car ceux-ci n'ont de sens que s'ils sont en cohérence avec l'action.

Combien de Missak MANOUCHIAN et de Marie CURIE faudra-t-il frapper d'Obligation de Quitter le Territoire Français avant que ne soient tirées les conséquences iniques de cette politique indigne ?

Nous vous remercions de l'attention que vous pourrez porter à nos propos.

Nous vous prions de croire, Madame la préfète, en l'expression de notre haute considération.

La Présidente,

Le Secrétaire,

Maryvonne BLUM

Hubert BRUNEEL

**Local : 6, rue Claude Foullon 10300 Sainte-Savine**  
**Correspondance : Maryvonne BLUM 17, rue Narcisse Hautelin 10150 Pont-Sainte-Marie**  
**06 84 11 88 24 maryblum@hotmail.com**